



MISE EN PLACE DU **FONDS RESISTANCE**
POUR LE TERRITOIRE DE LA VALLEE DE MUNSTER

UN INVESTISSEMENT DE 97.000€
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**#COVID19 : RÉSISTANCE : UN FONDS DE
SOUTIEN AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES**

Instruction des dossiers simplifiée et effectuée à l'échelle de chaque territoire de manière souple et agile

Sur une initiative de la Région GrandEst, avec le soutien de la Banque des Territoires, des EPCI, des Départements :

- Entreprises : soutien 5 à 10.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie
- Associations : soutien de 5 à 30.000* euros si vous ne trouvez pas de solutions de trésorerie

* remboursement avec différé d'un an

44 M€
POUR UN FONDS COMPLÉMENTAIRE AUX DISPOSITIFS EXISTANTS

AGIR PARTOUT

AGIR ENSEMBLE

ENCOURAGER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

regiongrandest
#LeGrandEstResiste

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE MUNSTER

ALSACE
Grand Département HAUT-RHIN

BANQUE des TERRITOIRES

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Dépôt des dossiers sur la plateforme
www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

- Servir le « segment de besoin de trésorerie » situé entre le Fond de Solidarité Etat et le Prêt Rebond de la Région
- Assurer le soutien aux acteurs – entreprises, associations – (i) qui ne parviennent pas à mobiliser les outils d’accompagnement mis en place par l’Etat, la Région (Prêt Rebond), les autres collectivités, ni de financement bancaire, ou (ii) dont le besoin de trésorerie n’a pas été totalement couvert par ces outils
- Stimuler le maintien en activité des secteurs dont l’activité est considérée comme indispensable (prime à l’activité)

CIBLES PROPOSEES (ORGANISATIONS ELIGIBLES) : ASSOCIATIONS, INDEPENDANTS ET ENTREPRISES DONT UNE PART SIGNIFICATIVE DE L’ACTIVITE (50%) EST AFFECTEE PAR LA CRISE

- Entrepreneurs, micro-entrepreneurs entreprises, jusqu’à 10 salariés, non éligibles à financement bancaire
- Associations : Entre 1 et 20 salariés, avec moins de 500K€ de réserve associative, dont l’activité est directement en lien avec les domaines de la culture, du sport, du tourisme, de la jeunesse, de l’éducation, de l’environnement, de la santé, de l’éducation populaire, de l’innovation sociale, de l’insertion et de la formation professionnelle, de l’insertion par l’activité économique, et/ou disposant d’une reconnaissance soit en tant qu’établissement et service d’aide par le travail, soit en tant qu’entreprise adaptée

SEUILS ET FINANCEMENTS PROPOSES, ACCESSIBLES SOUS FORME D’AVANCE REMBOURSABLE SANS INTERETS NI GARANTIE

- Soutien de base : déterminé sur la base de besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l’activité, exclusion faite des dépenses éligibles aux mesure Etat de report / annulation de charges
 - Entreprises : 5 000€ à 10 000 €
 - Associations : 5 000€ à 30 000
- Prime à l’activité dans les secteurs indispensables (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique)
 - Forfait par salarié en activité à 500€

MODALITES DE VERSEMENT ET REMBOURSEMENT

- Versement à 100% dès acceptation
- Remboursement avec différé de 1 an (éventuellement renouvelable, si la situation financière du bénéficiaire le justifie), sur 2 ans, par semestre

Si le siège social du bénéficiaire est situé dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, le dossier de demande de soutien est à souscrire sur la plateforme <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/> ou à adresser à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster aux adresses suivantes : frederique.miesch@cc-vallee-munster.fr et guillaume.marguet@cc-vallee-munster.fr.

Ci-après la liste des pièces qui sont nécessaires :

- RIB,
- extrait KBIS,
- justificatif du niveau d’activité préalable à la crise (liasse fiscale, ou tout autre justificatif fiscal témoignant du chiffre d’affaires précédemment réalisé, bilan d’un exercice antérieur clos récent, état comptable général de l’association),
- justificatif de la masse salariale antérieure à la crise (fiche de paie Février 2020)
- attestation sur l’honneur signée par le demandeur,

- justificatifs liés aux des demandes formulées pour bénéficier des mesures de l'Etat (reports d'échéances fiscales et sociales, activité partielle, fonds de solidarité),
- courrier de refus de financement bancaire garanti par l'Etat.

Le fonds RESISTANCE se veut réactif et les premiers versements d'avance sont programmés pour la fin du mois d'avril. Les comités d'agrément sont amenés à se réunir une fois par semaine.

#COVID19 : LA RÉGION MET EN PLACE DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR SES ENTREPRISES

FINANCER VOTRE TRÉSORERIE ET PAYER VOS FOURNISSEURS?
economie.gouv.fr/dgfip

FONDS DE SOLIDARITÉ ÉTAT/RÉGION 1 500 € POUR LES INDÉPENDANTS ET AUTO-ENTREPRENEURS

PRÊT ATOUT BPIFRANCE POUR LES BESOINS SUPÉRIEURS À 300 000 €

GARANTIE ÉTAT À 90%

PRÊT REBOND JUSQU'À 300 000 €

FONDS RÉSISTANCE 44 M€ SOUTIEN DE DERNIER RECOURS POUR LES TPE 5 À 10 000€* ET ASSOCIATIFS 5 À 30 000€*

BESOIN DE FINANCER L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE VOS SALARIÉS?
activitepartielle.emploi.gouv.fr **ACTIVITÉ PARTIELLE**

ACTIONS DE FORMATION

BESOIN DE REPORTER VOS PAIEMENTS POUR VOS IMPÔTS ET COTISATIONS SOCIALES?
grand-est.direccte.gouv.fr

LES ENTREPRISES DU GRAND EST

Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

regiongrandest **bpi france** **MINISTÈRE DU TRAVAIL**

Contacts :
Guillaume MARGUET
 Agent de développement économique
guillaume.marguet@cc-vallee-munster.fr
 06 17 74 46 87
www.cc-vallee-munster.fr

